

Adhésion à l'assurance protection juridique privée et de la circulation.

Oui, je voudrais conclure l'assurance protection juridique privée et de la circulation avec la couverture suivante (veuillez cocher ce qui convient):

Couverture individuelle: CHF 155* la 1^{ère} année au lieu de CHF 205  Couverture familiale: CHF 230* la 1^{ère} année au lieu de CHF 280 

Personne assurée

Madame Monsieur

Nom Prénom

Rue/no NPA/lieu

Nationalité Date de naissance

Téléphone privé Téléphone de l'entreprise

Téléphone portable E-Mail

* Uniquement valable pour les nouvelles adhésions qui nous parviennent entre le 02.09.2020 et le 30.11.2020. Non valable pour les renouvellements. À partir de la 2^e année, le prix normal s'applique.

Veuillez indiquer les 9 derniers chiffres de votre Cornercard sur laquelle la cotisation annuelle doit être débitée Date d'expiration /

Déclaration

La CAP Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA, Case postale, 8010 Zurich, Suisse, est l'assureur de cette assurance.

Couverture d'assurance:

- Prestations du service juridique de la CAP et prestations pécuniaires à titre de frais d'expertises, d'analyses, de justice, d'arbitrage, de médiation, cautions de droit pénal, d'honoraires d'avocat selon le tarif local habituel, de dépens et frais de voyage en cas de citation hors du canton de domicile en cas de:
 - litiges de droit du travail avec l'employeur
 - litiges de droit du bail avec le bailleur
 - litiges résultant d'autres contrats conclus par l'assuré comme personne privée
 - litiges en rapport avec des contrats que l'assuré a conclus sur Internet pour son usage ou son besoin personnel
 - droit pénal et administratif
 - dommages-intérêts et tort moral
 - litiges avec des assurances sociales ou privées
 - litiges avec le personnel médical et les institutions médicales en tant que patient
 - litiges de droit des associations
 - litiges avec les voisins
 - conseils juridiques en droit des personnes, de la famille, du divorce et de succession
 - renseignements juridiques téléphoniques dans tous les domaines juridiques

Début et durée:

L'assurance commence à l'émission de la lettre de confirmation par la Cornèr Banque SA et est conclue pour une année. En l'absence de résiliation deux mois avant l'échéance, l'assurance se renouvelle tacitement pour la durée d'un an. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Condition:

Domicile en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein ou dans l'enclave de Büsingen am Hochrhein (DE).

Prime annuelle:

- Couverture individuelle: CHF 205
- Couverture familiale: CHF 280

Prestations:

- Prestations du service juridique de la CAP
- Prestations pécuniaires jusqu'à concurrence de CHF 500'000 par sinistre, au maximum CHF 150'000 lorsque le for ou le droit applicable est situé en dehors de UE/AELE
- La CAP peut se libérer de son obligation de servir sa prestation par une compensation du profit matériel du litige

Extrait CGA 04.2020 – édition 04.2020

J'autorise la Cornèr Banque SA à débiéter automatiquement une fois par année de ma carte Visa ou Mastercard® la prime de la couverture de mon choix (couverture individuelle: CHF 205, couverture familiale: CHF 280) et, en cas de sinistre, à transmettre toutes les données nécessaires à la CAP Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA. Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux Conditions Générales d'Assurance (CGA) qui s'appliquent à l'assurance protection juridique privée et circulation. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse cornercard.ch/f/cg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance.

Intermédiation en assurance et protection des données:

Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre de cette assurance, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la Cornèr Banque SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA ou de l'assureur dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à un pays tiers est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation en matière de protection des données applicable) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Ultérieures informations concernant la politique de la banque en matière de protection des données sur cornercard.ch

Signature

Avec ma signature je confirme avoir lu et compris les Conditions Générales d'Assurance et que je les accepte sans réserve.

Lieu/date

Signature de la personne assurée 

Veuillez compléter cette adhésion et la retourner sous enveloppe fermée à: Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano